

# FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

## Kango : Deux morts et des blessés

ESAIE NDILOROU  
Lambaréné/Gabon

UN tragique accident de la circulation, impliquant trois véhicules, a fait deux morts et plusieurs blessés, vendredi dernier, dans le département du Komo-Kango (Estuaire).

D'après les renseignements recueillis auprès des rescapés, un pick-up double cabine, roulant dans le sens Lambaréné-Libreville, avec à son bord plusieurs passagers, en tentant de dépasser un semi-remorque qui roulait devant lui au niveau du village Ekouk, est entré en collision avec un camion qui faisait le sens inverse. La violence du choc a

été telle que deux occupants du pick-up ont perdu la vie. Il s'agit du conducteur, "Papa Paul", et un passager, Donald Ebang Eyi. Parmi les blessés - tous ayant pris place dans le même véhicule -, il y a : Arthur Ibinga, Jean-Roger Manomba, Guenawel Tonangoye et Nancy Didjenga. Ils ont été conduits au Centre hospitalier régional de Lambaréné pour des soins intensifs. Certains blessés, dont le pronostic vital était engagé, ont ensuite été évacués dans un hélicoptère médicalisé vers des établissements hospitaliers de Libreville.

Une enquête a, par ailleurs, été ouverte pour faire toute la lumière sur ce énième accident mortel qui vient d'endeuiller plusieurs familles.



C'est ici que les blessés ont été pris en charge.

## Un an de prison pour vol aggravé



Dabré et Boundzanga vont passer beaucoup de temps en prison.

JNE  
Libreville/Gabon

LE Burkinabé Dabré Abdoul Fatab et le Gabonais Franck Sherman Boundzanga Mikolo ont écopé, chacun, d'un an de prison ferme et 50 000 francs d'amende. Ils doivent également payer, solidairement, 7 millions de francs de dommages et intérêts en réparation du préjudice subi par leur victime.

Le tribunal correctionnel de Libreville, devant lequel ils avaient comparu fin septembre dernier, les a, en effet, reconnus coupables successivement de vol aggravé et de défaut de carte de séjour, pour le Burkinabé, et de vol aggravé,

pour le Gabonais.

Les faits qui leur valent ces peines remontent au mois de juillet dernier au quartier Plein-Ciel. Gardien d'un motel, Dabré Abdoul Fatab, qui vit illégalement sur le sol gabonais, sous prétexte que son patron lui doit plusieurs mois d'arriérés de salaire, décide de son propre chef de se faire justice, en vendant discrètement au marché noir les biens de son employeur, afin de régler ses soucis d'argent. Pour transporter et écouler sa marchandise, il se lie à Franck Sherman Boundzanga Mikolo, démarcheur en affaires. Les deux complices sont en détention à la prison centrale de Libreville depuis, respectivement, les 22 juillet et 5 août 2019.

## Des découvertes infectes !

**HOTELLERIE.**

LA visite surprise du procureur de la République dans les hôtels et restaurants de Libreville s'est soldée par un constat ahurissant : c'est l'horreur dans les assiettes.

E. NDONG-ASSEKO  
Libreville/Gabon

RÉVÉLATRICE aura été la perquisition surprise que le procureur de la République, Olivier N'Zahou, a récemment menée dans quelques structures hôtelières et surfaces de vente de Libreville, en ce qui concerne la très mauvaise qualité des produits alimentaires servis à certains de ces endroits.

Il ressort de cette visite, au cours de laquelle le procureur était accompagné du service d'hygiène de l'Hôtel de ville de Libreville, un véritable scandale, du fait du caractère largement suranné des produits proposés à la clientèle, en l'occurrence les dates de péremption dépassées, et la mauvaise qualité des matériels de

cuisine qui ne le sont plus que de nom. Preuve que cette situation est bien connue et entretenue au sein de ces sociétés, certains de leurs employés se sont vigoureusement opposés à ce que les inspecteurs et hommes de loi visitent leurs magasins.

Sentencieux, le procureur de

la République a lâché que : " les Gabonais mangent n'importe quoi ". Ajoutant : " Vous imaginez (...) les conditions dans lesquelles la cuisine est faite. Vous constatez vous-mêmes à quel point c'est sale. " En pointant un désordre jusqu'à inimaginable dans ces hôtels, même parmi ceux consi-

dérés comme huppés, où l'on pensait que tout fonctionnait aux normes, et où descendent la plupart des hôtes de marque au Gabon, Olivier N'Zahou se doit d'examiner profondément

les contours de ces errements pour en déterminer les conséquences sur le triple plan hygiénique, sanitaire et judiciaire. Il ne serait pas superflu de remonter le temps pour situer l'ampleur du scandale et les ravages consécutifs que l'on peut imaginer.

En saluant cette initiative et les découvertes horribles auxquelles elle a conduit, l'homme de loi est ainsi conforté dans la nécessité de nettoyer les écuries d'Augias dont cette mise à nu révèle une réalité abjecte insoupçonnée. Ce qui ne manquera pas d'affecter l'image qu'elles renvoyaient naguère dans la société, avec des répercussions au-delà, dès lors qu'il s'agit des infrastructures touristiques de première importance où descendent ceux qui visitent le Gabon.

Certes, lors de cette descente, le procureur n'a pas manqué d'indiquer les peines très lourdes qui pourront être appliquées à l'encontre des structures épinglées. Si cette voie de droit est inéluctable, la mise en place d'un mécanisme de surveillance des hôtels et restaurants visant à prévenir et s'assurer de la bonne qualité des services dans ces établissements devient plus qu'indispensable.